

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES LAURENTIDES

MUNICIPALITÉ



LA CONCEPTION

LA NATURE... PAISIBLE.

AVIS PUBLIC

**Demande de dérogation
mineure aux règlements
d'urbanisme**

Le Conseil municipal rendra une décision à une demande de dérogation mineure aux règlements d'urbanisme le 9 septembre 2024, à compter de 19h30, à la salle du conseil municipal au 1371, rue du Centenaire, La Conception.

La demande de dérogation mineure # 2024-20066 porte sur la propriété située au 1982 route des Tulipes, identifiée au Cadastre du Québec par le numéro de lot rénové 4 464 976.

La demande vise à autoriser l'ajout d'un logement accessoire au sous-sol d'un bâtiment principal dont la hauteur du plancher fini au plafond fini de toutes les pièces habitables est de 2,13 mètres et dont la hauteur du plancher fini au niveau moyen du sol adjacent est de 1,83 mètre, alors que le paragraphe d) de l'article 9.9 du Règlement de zonage numéro 14-2006 indique que, pour un logement accessoire situé au sous-sol, la hauteur du plancher fini au plafond fini doit être d'au minimum 2,25 mètres et que la moitié de cette hauteur minimale doit être au-dessus du niveau moyen du sol adjacent.

Toute personne intéressée peut se faire entendre relativement à cette demande par courriel à direction@municipalite.laconception.qc.ca

Donné à La Conception le 20 août 2024.



Josiane Alarie
Directrice générale et greffière-trésorière

Certificat de publication

Je soussignée Josiane Alarie, de la Municipalité de La Conception, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie sur le site internet de la municipalité à l'adresse suivante : www.municipalite.laconception.qc.ca, le 20 août 2024.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat le 20 août 2024.



Josiane Alarie
Directrice générale et greffière-trésorière